



**SAISON 2021-2022**  
**JUDO CLUB SAINT MARCEL**  
*Judo Ju-Jitsu Gym Volontaire*

Toute l'équipe du JUDO CLUB SAINT MARCEL tenait à vous remercier pour la fidélité que vous nous avez démontrée durant cette saison sportive complexe pour tous et pour la pratique du Judo. Nous serons ravis de vous retrouver fin Août pour raviver les connaissances et ajuster le grade et début septembre lors de la rentrée sportive.

Les inscriptions pour la saison 2021-2022 auront lieu la semaine du 23/08/2021 au 28/08/2021 pendant les « séances grades » ainsi que les semaines suivantes aux heures d'entraînements habituels.

Vous pouvez dès à présent remplir votre licence en ligne en vous rendant sur le site [judo-saintmarcel.ffjudo.fr](http://judo-saintmarcel.ffjudo.fr)

Voici les documents à fournir lors de votre inscription

- Le formulaire de licence FFJDA (possibilité de le remplir en ligne)
- L'autorisation parentale (droit à l'image, transport, intervention médicale)
- Le certificat médical (voir détail ci-dessous)
- La cotisation (règlement possible par : chèque, espèce, chèque vacances ANCV, Coupon sport ANCV, Pass'Sport, Comité d'entreprise, Atouts Jeunes)

**Votre inscription ne sera définitive qu'une fois votre dossier d'inscription rempli, complet et validé par le club après votre règlement.**

**Certificat médical :**

**Pour les mineurs :**

Le certificat médical n'est plus obligatoire dès lors que vous avez répondu au questionnaire santé-sport (cerfa-15699) et que celui-ci n'a montré aucune nécessité de consulter. Auquel cas il faudra nous remettre le l'attestation QS-Sport correspondante.

Si le questionnaire santé-sport montre une nécessité de consulter il faudra nous fournir un certificat médical portant la mention « aucune contre indication à la pratique du Judo en compétition ».

**Pour les Majeurs :**

**S'il a été fourni en septembre 2020 ou avant**, il faut fournir un nouveau certificat médical avec la mention « aucune contre indication à la pratique du Judo en compétition ».

**S'il a été fourni en septembre 2021** vous pouvez prolonger sa validité pour la saison 2021/2022 en répondant au questionnaire de santé et en fournissant l'attestation QS-Sport qui atteste que vous avez répondu non à toutes les questions.

**Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez nous contacter :**

Téléphone : 03.85.96.66.77

Mail : [judoclubsaintmarcel@gmail.com](mailto:judoclubsaintmarcel@gmail.com)

Site internet : [judo-saintmarcel.ffjudo.com](http://judo-saintmarcel.ffjudo.com)



# FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2021 - 2022

# JUDO JUJITSU

Prix de la licence : 40 € / 20 € âgé de 4 ans et moins

7 1 0 3 0 0 J . C . ST MARCEL

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié

Nom :

Prénom

Nom de jeune fille (en cas de changement de situation)

Sexe(F ou M) Date de naissance Dojo: A-B-C (à remplir par le club). Si le club à plusieurs dojo, les identifier par une lettre, les listes que vous recevrez seront classées par ordre alphabétique de dojo ainsi que les formulaires de renouvellement de licences.

Code postal

Adresse complète - N° de rue : Nom de rue

Couleur de la ceinture: (BA)Blanche, (BJ)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (Or)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte, (BE)Bleu, (MA)Marron Date: CN: DAN

email

Téléphone portable:

Certificat médical : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique : - 1 du sport - 2 du sport en compétition - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical) ou Questionnaire (\*)

- DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération.

Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations ou des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires) : OUI / NON

- ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances.

Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique Il ne réglera pas la somme de 2,00 € TTC avec la licence.

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2021 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.

GUIDE D'UTILISATION La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : (nom et qualité) " Lu et Approuvé " date et signature obligatoire Date : / / 202\_

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14 - Service Licences : 0140521592 email : licences@ffjudo.com

2021/2022-v0

## EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

2021/2022 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties.

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,00 € TTC)

- Sont notamment exclus, les accidents résultant : - De l'état alcoolique de l'assuré, ou de l'emprise de stupéfiants ; - De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ; - De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (parachutisme, deltaplane, parapente, aviation, vol à voile, giravation, paramoteur, ULM, saut à l'élastique), de la spéléologie, escalade en milieu naturel, alpinisme (ascensions en montagne), via ferrata, varappe, d'activités subaquatiques (spéléologie, apnée, plongée, chasse et spéléologie sous-marine), de combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No Hold Barred" et lutte contact), d'activités nautiques (canyoning, rafting, nage en eaux vives, kitesurf, kitefoil, wakeboard, flyboard, joutes nautiques, jet-ski et ski nautique).

Table with 3 columns: Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau. Rows include: DECES : versement d'un CAPITAL (Jusqu'à 16 ans révolus: 15 000 €, A partir de 17 ans: 50 000 €), INVALIDITE : Versement d'un CAPITAL (Capital forfaitaire de 1 070 000 Euros, 1 100 000 Euros, 1 300 000 Euros), INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE (Indemnités journalières: 70 Euros / jour), DÉPENSES DE SANTÉ (Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident), SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE (Prise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours), SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE (Organisation et prise en charge du soutien psy. avec un psychologue clinicien).

LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence :

- d'un capital "Décès" ; - d'un capital "Invalidité" ; - d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale. Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de la formule retenue.

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances), prévoit notamment :

- Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger, frais de secours et de recherche, ... Assistance en cas de décès : Décès d'un bénéficiaire en déplacement, Déplacement d'un proche, Retour anticipé en cas de décès, ... Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre majeur concernant la résidence. Avance de fonds, frais de justice et caution pénale Services d'informations Assistance psychologique

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38 depuis l'étranger

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 Tel. : 05 49 32 87 85 / Mail renseignements : ffjda@smacl.fr / Mail déclaration sinistre : decla-ffjda@smacl.fr

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com).

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réclamation.

- En cas de désaccord sur la réponse apportée, l'assuré peut en second lieu adresser sa réclamation selon l'une des modalités suivantes : - Par mail adressé : - dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-marches@smacl.fr. - dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-indemnisations@smacl.fr - par courrier postal à SMACL Assurances Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, 79000 NIORT SMACL Assurance s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.

# AUTORISATION PARENTALE 20../20..

Nom : ..... Prénom : ..... Père / Mère / Tuteur (1)

Adresse : .....

.....

.....

Tel Père : ..... Tel Mère : .....

Mail : .....

## **Prise en charge lors des compétitions – Stage et Transport**

Je soussigné ..... Père, Mère, Tuteur (1)

**Autorise mon enfant** .....

a participer aux compétitions et aux stages de la saison en cours. Je donne mon accord aux professeurs, entraîneurs, dirigeants ou toutes personnes mandatés pour les transports (Minibus, voiture, SNCF, etc.) et j'autorise la prise en charge médicale pour tous les incidents pouvant survenir pendant la manifestation par la personne responsable ou par le médecin.

Contre-indications médicales :

.....

Médicaments utilisés régulièrement par le judoka :

.....

.....

## **Autorisation Droit à l'image**

**Nous autorisons / nous n'autorisons pas (1)** les adultes professionnels et bénévoles de la structure à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal, site Internet, publications, reportages, calendrier) des photos de notre enfant prises au cours des activités du club.

Dans le cadre du club et de l'activité votre enfant peut être amené à être photographié dans un but de communication, de promotion du club et de l'activité ainsi qu'à but pédagogique.

Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

## **Autorisation prélèvement pour contrôle anti-dopage**

**Nous autorisons / nous n'autorisons pas (1)** tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, effectué dans le cadre de la lutte contre le dopage sur l'enfant

**(1) Rayer la mention inutile**

Fait à

Le

Signature :

# CERTIFICAT MEDICAL ANNUEL PREALABLE A LA PRATIQUE DES SPORTS EN COMPETITION

Je soussigné, Docteur.....

Demeurant .....

Certifie avoir examiné M....., né le .....

Demeurant .....

Appartenant à l'association sportive : **JUDO CLUB SAINT MARCEL**

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, des signes cliniques apparents contre indiquant la

**pratique des sports suivant en compétition : Judo - Jujitsu - Taïso**

Fait à .....

Le .....

Cachet et signature du Médecin :

.....